

**Rapport de gestion
2011
de la police neuchâteloise**

1. POLICE NEUCHÂTELOISE

1.1. Introduction

Pour la police neuchâteloise, l'année 2011 s'est caractérisée par l'entrée en vigueur du code de procédure pénale fédéral unifié. Cette réforme majeure des règles de travail est venue s'ajouter à l'importante réforme des structures intervenue entre mi 2009 et fin 2010. Dès lors, il est presque normal que ces deux modifications fondamentales du cadre de travail quotidien aient provoqué quelques inquiétudes parmi les collaboratrices et collaborateurs de la police neuchâteloise.

Néanmoins, il convient de mentionner que les nouvelles dispositions de la procédure pénale ont été assimilées avec une relative aisance par les policiers, et ce en raison des importants efforts consacrés à la formation durant la fin de l'année 2011.

Un peu plus de douze mois après son entrée en vigueur, il est encore trop tôt pour mesurer toutes les conséquences de ce nouveau code. Néanmoins, on peut d'ores et déjà affirmer qu'il a complexifié le travail des policiers en raison d'exigences formelles plus élevées ainsi que de délais plus courts pour répondre aux échéances imposées aux magistrats, en particulier durant les vingt-quatre premières heures. Il en découle une augmentation de l'activité administrative, au détriment de la présence dans le terrain. Aussi, au cours de l'année 2012, une étude circonstanciée sera menée afin de mesurer l'ensemble des conséquences du nouveau code.

La présence des avocats de la première heure dans les locaux de la police a suscité de grandes inquiétudes parmi les collaborateurs jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. Aujourd'hui, force est de constater que seule une minorité des prévenus fait appel à un mandataire pour son audition par la police. Et lorsque c'est le cas, les relations sont tout à fait cordiales. À ce jour, aucune récrimination n'est à mentionner, et ce tant du côté des avocats que de la police.

L'année 2011 a également été marquée par la nomination du chef de la police judiciaire, M. Olivier Guéniat, à la fonction de commandant ad intérim de la police jurassienne. Cette promotion a aussi marqué le début d'un projet ambitieux lancé par les cantons du Jura et de Neuchâtel qui souhaitent créer la première police intercantonale de Suisse. Cette démarche inédite en Suisse vise à offrir aux populations concernées des prestations sécuritaires de meilleure qualité grâce à un renforcement des effectifs policiers de base qui pourront être engagés au moyen des économies réalisées dans les nombreuses activités transversales.

En 2011, le volume de l'action menée par les services de la police neuchâteloise s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits restent élevées (>35% des infractions) et témoignent ainsi du soin apporté à résoudre tous les types d'infractions, quelle que soit leur gravité.

La police neuchâteloise a traité 20'453 événements en 2011 (contre 18'308 en 2010, 18'486 en 2009). La moyenne mensuelle est de 1'704 par mois (1'525 en 2010). Parmi les 20'453 événements, il faut compter 8'856 événements relatifs à des délits contre inconnu (7'116 en 2010), 4'151 relatifs à des arrestations/interpellations/auditions (3'831 en 2010), 3'172 à des problèmes en lien avec la circulation routière (3'178 en 2010), 2'684 à des contrôles divers et des activités sans dénonciation (2'247 en 2010), 1'071 à des identifications de personnes (1'028 en 2010), 864 à des diffusions pour des signalements (769 en 2010) et 147 à des décès (139 en 2010).

Parallèlement, la police neuchâteloise a traité 30'672 réquisitions et rapports en 2011 (contre 38'687 en 2010 et 36'212 en 2009), soit 2'556 par mois en moyenne (3'224 en 2010), dont 7'372 actes à notifier (17'366 en 2010), 13'315 pour des plaintes (9'052 en 2010), 5'626 pour des réquisitions de l'autorité judiciaire (6'663 en 2010), 3'063 pour des événements en cours (4'490 en 2010) et 1'296 retraits de plaques d'immatriculation (1'116 en 2010). Le temps moyen du traitement des 30'672 rapports est de 17 jours, soit à peu près identique aux trois dernières années (15, 15, 16), alors qu'il était de 19 jours en 2006. La police de proximité a traité 18'732 réquisitions et rapports (26'445 en 2010), police secours 6'105 (8'222 en 2010), la police judiciaire 1'074 (966 en 2010), la

police de la circulation 1'239 (518 en 2010), la police mobile 628 (207 en 2010), la police locale de Neuchâtel 2'033 (1'479 en 2010), le solde étant réparti dans les autres unités administratives.

Les indicateurs de la statistique des accidents de la circulation continuent à évoluer de manière positive. En effet, avec 698 accidents, soit une diminution de 13,4% par rapport à l'année précédente, cela représente un record négatif absolu pour le canton. A titre de comparaison, en 2000, 1'915 accidents de la route avaient été enregistrés. Cette tendance à la baisse s'accompagne aussi d'un léger recul du nombre de blessés, soit 347 contre 377 l'année précédente. Ce chiffre constitue, lui aussi, un record négatif. On peut se réjouir de cette tendance dont les conséquences en termes de coûts sociaux ne sont pas mesurées, mais dont on peut aisément conclure qu'elles se chiffrent par des économies de l'ordre de centaines de milliers de francs.

1.2. Gestion générale

Planification des effectifs de la police neuchâteloise

Avec la loi sur la police du 1er septembre 2007, le canton de Neuchâtel ne connaîtra, à l'horizon 2014, plus qu'une seule force de police. Afin de répondre aux exigences d'efficacité, de qualité et de contrôle attendues par l'Etat, la police neuchâteloise a réformé l'organisation de tous ses secteurs d'activités. Un des objectifs visés est la diminution globale des effectifs policiers - canton et communes confondus - de 10% par rapport à la situation qui prévalait en 2006.

Pour la police neuchâteloise, cela signifie un effectif cible de 411 policiers et assistants de sécurité publique alors que canton et communes en comptaient plus de 450 en 2006. Cet objectif de 411 est fixé dans un rapport de planification des effectifs, approuvé par le Conseil d'Etat le 1er octobre 2007. Ce rapport fait office de dérogation générale au sens de l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 mars 2006 fixant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'Etat.

Pour la période allant du 2 janvier 2011 au 1er janvier 2012, la police neuchâteloise a enregistré: 5 ETP de départs à la retraite; 10 ETP de démissions – soit seulement 2,7% de l'effectif policier; 1.6 ETP de réductions du taux d'activité; 6.5 ETP d'engagement de policiers formés; 0.3 ETP d'augmentation du taux d'activité; 0 transfert en provenance de communes ainsi que l'engagement de 11 nouveaux gendarmes issus de l'école 2011. De plus, il a été procédé à l'engagement de 13 aspirants pour l'école 2012. Ces chiffres sont conformes à la planification en cours et sont alignés sur l'objectif final.

02.01.2011 – 01.01.2012	Personnel policier [ETP]	Personnel admin [ETP]	Total PN
Retraites	-5	0	-5
Démissions/réductions	-11.6	-3.5	-15.1
Engagements/augmentations	+17.8	+6.8	+24.6
Total	+1.2	+3.3	+4.5

La planification annuelle du personnel policier permet d'atténuer l'effet des délais liés à l'engagement de policiers formés (environ 6 mois) et ceux liés au recrutement annuel et à la formation d'aspirants (environ 18 mois). L'effectif policier instantané varie constamment et, pour 2011, il était en moyenne de 376.1 ETP avec un pic à 380.1 en janvier pour un effectif de 381 inscrit au budget. L'objectif final, après transfert total des policiers, est de 411 policiers. L'évolution de la répartition de l'effectif policier global s'inscrit dans le cadre de la planification:

	Policiers 2006 [ETP]	Evolution 2006-2011 [ETP]	Policiers 01.01.2011 [ETP]
Policiers cantonaux	294.7		381
Policiers communaux	157		~ 30
Transferts à la PN		+78.5	
Départs de la PN		-90.0	
Engagements à la PN		+98.1	
Total	451.7		~ 411

Au niveau de la gestion des heures supplémentaires, les policiers ont effectués 26'348 heures supplémentaires et ont réussi à en reprendre 24'647. Le solde 2011 à reporter en 2012 est donc de 11'241 heures pour 380 collaborateurs concernés, soit une augmentation de 1'178 heures par rapport à l'année précédente. A noter que 21 officiers de police judiciaire ne sont pas autorisés à noter les heures supplémentaires qu'ils effectuent.

Coût de la sécurité publique

Le prix de la prestation offerte aux communes est fixé sur la base du nombre d'heures commandées auquel s'ajoute 20% pour la gestion administrative des prestations sur le terrain. Sans changement depuis 2007, le prix de l'équivalent temps plein (1'800 h/an) du policier est fixé à 154'500 francs en tenant compte de l'ensemble des charges: mobilier, équipement, place de travail, véhicules, etc. (valeur 2005). De plus, le produit des amendes décernées dans le cadre du contrat de prestations est partagé entre le canton (50%) et la commune concernée (50%), sous réserve d'une imputation spécifique en cas de gestion des radars fixes communaux par la police neuchâteloise.

L'un des objectifs de la création d'une police unique fut la diminution des coûts de la sécurité publique par l'élimination des doublons et une gestion plus efficiente des prestations de sécurité. La diminution des coûts de la sécurité publique, sur la base des comptes respectifs des communes et de l'Etat entre 2005 et 2010, est de 7,2%.

	2005 [millions] (index IPC = 100)	2010 [millions] (index IPC = 104.5)	Évolution [millions] 2010 – 2005 (indexé)	[%]
Communes	3.07	0.961	-2.25	-70,1%
Le Locle	1.82	0.914	-0.983	-51,8 %
La CdF	8.72	6.06	-3.05	-33,5 %
Neuchâtel	10.4	7.09	-3.78	-34,8 %
Canton	36.04	43.02	+5.36	+14,2 %
Total	60.06	58.04	-4.72	-7,52 %

Comme en 2009, 2008 et 2007, force est de constater que cette économie globale de plus de 4.7 millions en termes réels, est très inégalement répartie entre le canton (+5.4 million de francs) et les communes (-10.1 millions de francs). Si en 2010, l'économie par rapport à 2005 est plus faible que celle mesurée les années précédentes, le déséquilibre canton-communes n'a cessé de croître en défaveur de l'Etat. Cette répartition inégale représente, sur les comptes 2010, un transfert de charges communes - canton pour un montant global de plus de 8 millions de francs, au profit des communes.

Une consolidation financière durable de la réforme de la police neuchâteloise passera donc par un ajustement du coût de la prestation de sécurité facturé aux communes. D'une part, le coût analytique annuel du policier sera adapté à la progression salariale des fonctionnaires de l'Etat et passera de 154'500 (valeur 2005) à 160'600. Le nombre annuel d'heures effectives d'un ETP sera corrigé de 1'800 à 1'450 pour tenir compte de l'improductivité standard, notamment des heures de formation et d'entraînement ainsi que de l'absentéisme dû aux maladies et aux accidents (env. 4% de l'effectif). Enfin, les prestations horaires nécessitant l'engagement systématique de deux agents seront facturées 2 heures/homme au lieu de 1 jusqu'à ce jour.

Ces modifications ont été présentées au Conseil cantonal de sécurité publique lors des séances du 22 août et du 20 octobre 2011 ainsi qu'aux représentants des communes, le 14 décembre 2011. Elles rentreront en vigueur lors des prochains renouvellements des contrats de prestations et feront l'objet d'un prochain rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les perspectives en matière de protection de la population et de sécurité publique pour les années 2012 à 2014.

Relations publiques

Disponible et transparente, la police neuchâteloise a convié les médias à dix reprises lors de l'année 2011 pour des points-presse sur divers sujets portant sur son activité et son organisation. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands et ont fait l'objet de nombreux articles et reportages qui ont entretenu et confirmé, tout au long de l'année, la bonne image de la police.

Tenue d'informer et de prévenir sur certains événements d'intérêt public, la police neuchâteloise a diffusé, en 2011, près de 800 communiqués ou brèves via son site Internet www.ne.ch/police. De plus, le porte-parole et les officiers ont répondu à plus de 450 sollicitations directes de journalistes tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers. A noter que l'affaire de la fuite d'un détenu de la prison de Gorgier a fait l'objet d'une couverture médiatique nationale exceptionnelle et inédite pour la police neuchâteloise.

La police neuchâteloise a poursuivi son expérience positive en matière de communication via le réseau social privé Facebook à l'adresse www.facebook.com/police.neuchateloise. L'objectif est de compléter son offre d'information publique et d'occuper officiellement ce nouveau terrain médiatique. La police neuchâteloise y publie notamment des compléments d'informations sous forme de chiffres, d'images ou de vidéos faisant suite à des articles de presse ou liés aux activités courantes. La démarche fut saluée par le public et les médias et semble répondre à une attente puisqu'en janvier 2012 la page comptait plus de 1'600 abonnés, un chiffre en constante progression qui encourage à poursuivre l'expérience.

Les cadres de la police neuchâteloise se sont exprimés en public à de nombreuses reprises, à la demande d'institutions locales et régionales, ainsi que dans un cadre de prévention, pour des élèves en formation primaire, secondaire ou professionnelle. La police neuchâteloise a également eu plusieurs occasions d'ouvrir ses portes à des étudiants ou des chercheurs de plusieurs institutions qui ont pu profiter, ainsi, de son expertise et de ses expériences dans le cadre de stages ou de travaux de recherche.

Formation et recrutement

Centre de formation de la police

L'activité du Centre de formation de la police (CFP) est répartie entre l'organisation et la planification des cours et modules de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel policier et l'enseignement relatif à l'École régionale d'aspirants de police (ERAP).

Le CFP a ainsi permis au personnel policier de se perfectionner dans des domaines essentiels liés à la sécurité de l'intervention et à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, techniques et tactiques d'intervention, bâton tactique et tir) mais a aussi contribué à la formation ciblée des collaboratrices et collaborateurs en fonction de leurs besoins spécifiques.

Au total, ce sont approximativement 1'900 jours de formation qui ont été dispensés dans le cadre de la formation aux moyens de contrainte.

Le CFP a également mis sur pied un/des:

- Cours sur la conduite des engagements de police pour les cadres intermédiaires de la police judiciaire et de la gendarmerie, qui totalisent 192 jours de formation;
- Cours sur l'entretien de développement pour les cadres intermédiaires de la police judiciaire et de la gendarmerie, qui représentent 81 journées de travail;
- Cours pour l'ensemble du personnel PX, soit 240 jours de formation;
- Suivi des gendarmes nommés à la police judiciaire;
- Suivi de la formation sur 12 mois au sein de l'ERAP, pour un inspecteur scientifique engagé au service forensique et n'ayant aucune formation de police préalable, totalisant 40 jours de formation;
- Pour 5 inspecteurs, un cours spécifique à l'audition de victimes mineures, représentant 15 journées de travail.

Les entraînements du détachement de protection rapprochée (93), du groupe de négociation (36), du groupe d'intervention (436) et de l'unité canine (610) représentent au total 1'175 journées de formation.

Le CFP a également géré les inscriptions et assuré le suivi des collaborateurs auprès des institutions de formation partenaires, telles que l'Institut Suisse de Police (ISP) pour un total de 654 jours de formation et l'Office de la formation continue (OFC) de l'État de Neuchâtel pour un total de 145 jours.

Ces cours spécifiques ont représenté plus de 4'442 jours de formation au profit des collaboratrices et collaborateurs de la police neuchâteloise.

Formation au maintien de l'ordre

Les gendarmes de la police neuchâteloise astreints au maintien de l'ordre (MO), à savoir environ 220 collaborateurs, participent annuellement à un module de formation continue d'un ou deux jours. L'édition 2011 de ce module de formation, mis sur pied en collaboration avec la police cantonale jurassienne, la police des transports et le Corps des gardes frontière, s'est déroulée sur la Place d'armes de Bure dans le courant du mois de mai. La mise à disposition des infrastructures et terrains d'exercice de l'armée a, entre autres, permis d'entraîner le contrôle d'un train et d'un car, ainsi que l'intégration de véhicules dans la chaîne de police. Ce cours de répétition totalise 1'004 journées de travail.

Les différents spécialistes dans le domaine du maintien de l'ordre (Équipe d'Appui de Gendarmerie en Logistique et Équipement audiovisuel - EAGLE / Éléments Légers d'Intervention - ELI / chauffeurs tonne-pompe, etc.) ont suivi durant l'année 2011 différents cours spécifiques mis sur pied dans le canton ou de manière centralisée en Suisse romande pour un total de 310 journées de travail.

Dans le cadre du GMO, un détachement neuchâtelois de 12 hommes a suivi une formation, courant novembre à St-Astier (F), plus précisément au centre national d'entraînement des formations de la Gendarmerie nationale. Cette formation totalise 114 jours de travail.

Enfin, deux cadres se sont rendus une semaine (11 jours) à Rümlang/ZH pour suivre une formation de chef d'engagement.

Au total, ce sont donc 1'439 journées de travail qui ont été consacrées en 2011 à la formation continue au maintien de l'ordre.

La formation continue, tant au niveau du personnel que des spécialistes et des cadres, se poursuivra en 2012 au même rythme que l'année dernière et avec, en principe, les mêmes partenaires. Un détachement de gendarmes neuchâtelois devrait pouvoir se rendre au mois de novembre 2012 en formation à St-Astier (F), sous l'égide et au sein d'un escadron du Groupement romand de maintien de l'ordre (GMO).

L'ensemble des cours ainsi proposés aux collaborateurs de la police neuchâteloise totalise plus de 5'881 jours de formation continue, soit une moyenne de 15,4 jours par collaborateur. Cette moyenne supérieure à celle de l'année passée (11 jours) s'explique par le fait que la formation interne des spécialistes a été prise en compte.

École régionale d'aspirants de police (ERAP)

La sixième École régionale d'aspirants de police a ouvert ses portes le 5 janvier 2011 dans les locaux du CFP à Colombier.

Pendant 8 des 12 mois que comptent l'instruction, 11 aspirants gendarmes neuchâtelois ont partagé les mêmes bancs d'école que 4 aspirants de la police bernoise et 2 de la police cantonale jurassienne, formant ainsi une école de 17 aspirants au total. Au cours des quatre mois restants, les aspirants de police ont suivi une série de stages pratiques ainsi que des cours propres à leur future affectation.

Après approximativement 1'500 heures de formation par aspirant, tous ont obtenu les résultats nécessaires à la réussite de l'école de police, rendant ainsi possible leur inscription aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2011. Les 17 candidats se sont présentés aux examens finaux et tous ont obtenu le brevet fédéral de policier.

Pour la première fois de son histoire, les gendarmes neuchâtelois ont été assermentés hors de notre canton. En effet, une cérémonie conjointe d'assermentation s'est déroulée le 22 décembre 2011 à l'église St-Marcel de Delémont, réunissant les aspirants neuchâtelois et jurassiens, ainsi que les nouveaux collaborateurs policiers et administratifs de ces deux corps de police. Comme pour les années précédentes, et ce depuis 2007, les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

École d'assistants de sécurité publique

L'ERAP a ouvert, pour la cinquième année consécutive, une école d'assistants de sécurité publique, spécialistes en circulation routière. Celle-ci s'est déroulée du 2 août au 4 novembre 2011 à l'intention des collaborateurs et collaboratrices exerçant des tâches spécifiques de soutien à un corps de police. Ce sont ainsi 7 élèves assistants provenant des polices municipales de Bulle, Payerne, Fribourg et La Chaux-de-Fonds, qui ont suivi les deux modules mis en place par l'ERAP afin d'obtenir, au terme des examens finaux, le 4 novembre 2011, le certificat d' "Assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière".

A la demande de la police cantonale genevoise, l'ERAP a également mis en place une école supplémentaire pour accueillir 23 assistants de sécurité publique, spécialistes en garde d'objets et convoyeur de détenus. Cette école s'est déroulée du 10 janvier au 8 avril 2011. Au terme des examens finaux, le 29 avril 2011, l'ensemble des assistants formés ont reçu leur certificat d' "Assistant de sécurité publique – spécialiste en garde d'objets et convoyeur de détenus" à Colombier, en présence des autorités genevoises.

Recrutement des aspirants 2012

En 2011, sous l'égide de l'ERAP, pour la première fois, la police cantonale jurassienne, la police des transports (partie romande) et la police neuchâteloise ont organisé un recrutement commun. De nombreux candidats ont transmis leur dossier de postulation pour la profession de policier. Malgré cela, et afin d'obtenir un nombre suffisant de candidats répondants aux critères de sélection, plusieurs appels d'offres de service par voie de presse ont été nécessaires.

Le processus de sélection est resté identique à celui de l'année dernière. Il est composé de trois phases distinctes (examens de culture générale et de condition physique, entretien et exercices de mise en situation, tests psychotechniques).

Pour la police neuchâteloise, ce sont, ainsi, dans l'ensemble, 140 candidats qui ont postulé, 117 qui se sont présentées aux examens de culture générale, 44 qui ont été convoquées aux entretiens et exercices de mises en situation et 18 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces étapes de sélection, 13 aspirants gendarmes (11 hommes et 2 femmes) ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police en 2012.

Recrutement des assistants de sécurité publique 2012

Pour l'année 2011, aucune place n'étant vacante pour les postes d'assistants de sécurité publique, aucun recrutement n'a été pratiqué.

Contrats de prestations au profit des communes

État des contrats – relations avec les autorités communales

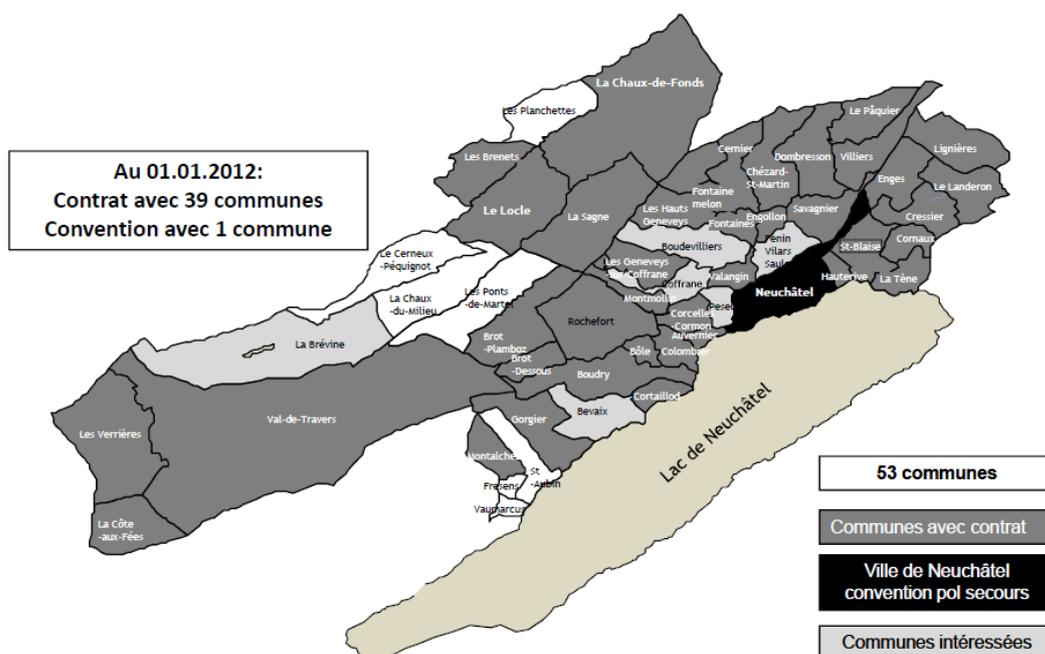
Les communes au bénéfice d'un contrat de prestations ont exprimé leur satisfaction concernant le dialogue entretenu et la qualité du travail de la police neuchâteloise. Le haut niveau de sécurité a été maintenu. Les contrats de prestations qui arrivaient à échéance durant l'année ont été reconduits en la forme ou avec de légères adaptations.

A ce stade de la réforme policière dans le canton de Neuchâtel, il devient nécessaire de fournir aux autorités communales et à nos différents partenaires l'information et la formation utiles pour appréhender l'approche communautaire comme base pour la sécurité publique. La compréhension et l'interprétation de la notion de police de proximité diffèrent selon certaines communes, notamment sur le plan des besoins et des attentes. La tendance générale est que l'autorité exécutive réagit ponctuellement en fonction des plaintes et doléances de citoyens ou du Conseil général sans toutefois avoir défini une politique de sécurité prenant en compte la situation objective en matière d'ordre public, de sécurité routière ou de criminalité. Ainsi, le chef du dicastère voudrait que la police neuchâteloise effectue une mission précise à un moment précis plutôt que de formuler un objectif sécuritaire à atteindre en adéquation avec le seuil de tolérance des nuisances acceptées. La principale préoccupation avancée par les communes est la sécurité routière et la gestion des charges du trafic en mouvement et au repos sans pour autant l'englober dans une véritable politique sécuritaire au sens large comme écrit plus haut.

Une fréquente source d'insatisfaction est le manque de visibilité policière pédestre. Bien que difficilement mesurable et subjective, il faut admettre que ces remarques ne sont pas injustifiées dans la mesure où une large proportion de la présence policière dans les communes est représentée par des patrouilles de police secours.

Contrats de prestations au 1^{er} janvier 2012

Avec l'arrivée des communes de Enges, Montmollin, Rochefort et La Côte-aux-Fées au 1er juillet 2011, la police neuchâteloise assumera, en 2012, les contrats de prestations de 39 communes, plus la convention sur les activités de police secours en Ville de Neuchâtel.



A fin 2011, les contrats de prestations en cours se présentent ainsi:

Communes	Début du contrat	ETP	TOTAL au 31.12.2011
Neuchâtel	1 ^{er} mai 2008	5,000	772'500.00
Saint-Blaise	1 ^{er} juillet 2007	0,222	34'299.00
Hauterive	1 ^{er} janvier 2008	0,014	1'884.00
La Tène	1 ^{er} janvier 2009	0,762	117'729.00
Cornaux			
Cressier	1 ^{er} janvier 2007	0,330	50'985.00
Peseux			
Enges	1 ^{er} juillet 2011	0,006	463.50
Le Landeron	1 ^{er} janvier 2009	0,533	82'348.50
Lignières	1 ^{er} juillet 2010	0,019	2'935.50
Boudry	1 ^{er} juillet 2009	0,849	136'346.25
Bevaix			
Rochefort	1 ^{er} juillet 2011	0,023	1'776.75
Brot-Dessous	1 ^{er} juillet 2007	0,010	1'545.00
Cortailod	1 ^{er} janvier 2009	0,767	118'501.50
Colombier	1 ^{er} janvier 2008	0,773	119'428.50
Bôle	1 ^{er} novembre 2007	0,119	18'385.50
Auvernier	1 ^{er} juillet 2008	0,375	57'937.50
Corcelles-Cormondrèche	1 ^{er} juillet 2009	0,454	70'143.00
Saint-Aubin-Sauges			
Gorgier	1 ^{er} janvier 2008	0,140	21'630.00
Fresens			
Montalchez	1 ^{er} janvier 2009	0,003	463.50
Vaumarcus			
Val-de-Travers	1 ^{er} janvier 2010	0,869	134'260.50
La Brévine			

Communes	Début du contrat	ETP	TOTAL au 31.12.2011
Les Verrières	1 ^{er} juillet 2010	0,032	4'944.00
La Côte-aux-Fées	1 ^{er} juillet 2011	0,010	772.50
Le Locle	1 ^{er} juillet 2009	5,454	860'643.00
Les Brenets	1 ^{er} janvier 2008	0,240	37'080.00
Le Cerneux-Péquignot			
La Chaux-du-Milieu			
Les Ponts-de-Martel			
Brot-Plamboz	1 ^{er} juillet 2010	0,017	2'626.50
Cernier	1 ^{er} janvier 2009	0,273	42'178.50
Chézard-Saint-Martin	1 ^{er} janvier 2008	0,050	7'725.00
Savagnier	1 ^{er} juillet 2009	0,014	2'163.00
Fenin-Vilars-Saules			
Fontaines	1 ^{er} juillet 2008	0,068	10'506.00
Engollon	1 ^{er} juillet 2008	0,017	2'626.50
Fontainemelon	1 ^{er} novembre 2007	0,196	18'871.30
Les Hauts-Genèveys	1 ^{er} janvier 2009	0,032	4'944.00
Boudevilliers			
Valangin	1 ^{er} juin 2007	Radars fixes au 30.06.2011 >	10'547.85
Dombresson	1 ^{er} juillet 2009	0,031	5'175.75
Le Pâquier	1 ^{er} juillet 2010	0,006	927.00
Villiers	1 ^{er} janvier 2009	0,003 Radars fixes	463.50 7'007.90
Coffrane			
Les Genèveys s/Coffrane	1 ^{er} janvier 2008	0,122	8'311.25
Montmollin	1 ^{er} juillet 2011	0,013	1'004.25
La Chaux-de-Fonds	1 ^{er} janvier 2007	32,000	4'944'000.00
Les Planchettes			
La Sagne	1 ^{er} juillet 2009	0,019	2'961.25
Totaux		49,865	7'719'041.55

Activité judiciaire et administrative de la police de proximité

La police de proximité (PX) a repris des activités de l'unité opérationnelle police secours au 1^{er} avril 2011. Il s'agit de la gestion des personnes privées de liberté au BAP, de l'activité d'accueil au BAP à Neuchâtel (réception, prise de plaintes, etc.) et le transfert des activités d'accueil de SISPOL au poste de police de proximité de l'Hôtel-de-Ville à La Chaux-de-Fonds.

Ce transfert d'activités a eu une incidence sur le nombre de réquisitions-enquêtes effectuées par la police de proximité (plaintes directes, réquisitions, événements en cours). Ainsi, la PX a traité 11'100 affaires de police judiciaires et de police administrative soit une augmentation de 32% par rapport à 2010 (8415). L'augmentation est particulièrement sensible dans les postes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. 1470 plaintes directes ont été recueillies par le personnel PX au BAP à Neuchâtel en 2011 alors que 140 l'ont été en 2010. Au poste de l'Hôtel-de-Ville à La Chaux-de-Fonds, 1414 plaintes directes ont été enregistrées en 2011 contre 838 en 2010. L'écart, certes important, est moins frappant dans la ville du Haut car les prestations d'accueil étaient déjà offertes et prodiguées par la police de proximité auparavant, contrairement à la situation du chef-lieu où police secours assurait la quasi-totalité de ces prestations.

La source principale est la petite et moyenne criminalité locale. La police de proximité a effectué des enquêtes de police judiciaires relativement complexes nécessitant chacune l'engagement de ressources sur plusieurs jours voire plusieurs semaines. Ce travail efficace est notamment induit par la motivation des collaborateurs référents dans divers domaines de compétences en police ju-

diciaire (antennes). Cet engagement dans l'enquête judiciaire permet de diminuer la charge de travail de la police judiciaire qui peut ainsi concentrer son action sur des délits plus importants ou la grande criminalité.

L'augmentation du nombre d'affaires traitées a évidemment une incidence sur la présence de la police de proximité dans nos villes et villages, de jour comme de nuit. Elle a également une incidence sur les possibilités d'engager des actions proactives et préventives. Ainsi, la charge d'activité judiciaire et administrative supplémentaire, définie à juste titre comme réactive, a diminué la capacité de la police de proximité à produire un travail proactif et préventif qui devrait être l'essence de l'activité d'une police orientée vers la communauté. Il faut cependant considérer que le soin apporté au travail judiciaire permet d'obtenir de très bons résultats dans l'élucidation des délits. L'élucidation des délits étant aussi un facteur positif contribuant à diminuer le sentiment d'insécurité de la population.

Dans les activités administratives, la police de proximité a notifié 6'745 actes divers (actes judiciaires, notifications de l'office des poursuites et autres) et a procédé à 1'296 retraits de plaques de véhicules au profit du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN). Le nombre de notifications d'actes a chuté avec le nouveau contrat de prestations avec la Ville de La Chaux-de-Fonds qui a repris à son compte les notifications pour l'office des poursuites. En effet, sur les 16'952 actes divers notifiés en 2010, il y a lieu de relever que 11'557 étaient effectués pour cette seule ville. Il restait ainsi 5'395 notifications pour les autres localités du canton pour lesquelles nous effectuons ces prestations en 2010. En conséquence, si le nombre de notifications d'actes divers a baissé de manière absolue de 251%, il a augmenté de 27% pour les communes autres que La Chaux-de-Fonds.

Transport de personnes privées de liberté

Jusqu'au 1er avril 2011, le transport des détenus s'effectuait par trois entités:

- La police neuchâteloise (SAT);
- Le service pénitentiaire (SPNE);
- Securitrans (Jail Train Street).

Le SPNE n'avait pas de collaborateurs formés au transport de détenus et n'avait pas de ressources allouées pour cette prestation. Les conduites étaient donc effectuées par du personnel du SPNE retiré momentanément de sa fonction de surveillance dans les établissements de détention.

En conséquence, le chef du DJSF, M. le conseiller d'Etat Jean Studer, a donné mission à la police neuchâteloise d'étudier le regroupement des entités de transport de détenus.

Ceci a débouché sur le projet SAT 2011 qui avait pour objectifs de:

- Créer une seule unité de transport de détenus pour l'administration cantonale;
- Anticiper les conséquences de l'introduction du CPP;
- Fournir aux détenus des conditions de détention conformes aux recommandations du Conseil de l'Europe sur les règles pénitentiaires.

Les ressources nécessaires pour effectuer toutes les conduites par la police neuchâteloise ont été chiffrées. La proposition d'augmenter les ressources de la police neuchâteloise a été rejetée dans le cadre des discussions budgétaires 2011. Afin de pallier ce refus et de pouvoir remplir la mission, le chef du DJSF a demandé d'étudier l'externalisation partielle des transports de détenus. L'offre demandée à l'entreprise Securitas a montré que des économies pouvaient être réalisées par une externalisation partielle.

De fait, dès le 1er avril 2011, le transport des détenus s'effectue par trois entités:

- La police neuchâteloise (SAT);
- Securitas;
- Securitrans (Jail Train Street).

L'introduction du CPP et la reprise de toutes les conduites ont généré une augmentation de 115% des conduites effectuées par la police neuchâteloise (1'689 conduites en 2011 contre 787 en

2010). Ceci représente une moyenne de 141 conduites par mois en 2011 contre 65 en 2010. Depuis l'externalisation partielle de nos conduites, Securitas a effectué environ les 2/3 des conduites de la police neuchâteloise.

Le nombre de transports JTS est resté stable (+0,5% / 835 transports en 2011 contre 832 en 2010).

L'augmentation globale des conduites est de 56% (2'524 en 2011 contre 1'619 en 2010). Elle est supérieure aux prévisions faites lors de l'élaboration du projet SAT 2011.

Activités administratives

Le SAT a exécuté 913 mandats d'amener au profit de divers requérants (augmentation de 9%) et a effectué 476 prises de données signalétiques (augmentation de 22%). Le SAT a agi en appui du service de documentation et de signalement (SDS) pour la saisie des bulletins d'hôtels à hauteur de 13'634 unités.

1.3. Sécurité publique

Introduction

Les débordements de violence constatés en 2011 dans le canton de Neuchâtel lors de plusieurs rencontres sportives de football ou de hockey montrent que notre canton n'est malheureusement plus à l'abri de ce type de phénomènes. Ce développement continue d'inquiéter la direction de la police neuchâteloise qui prend la problématique de la sécurité publique lors de rassemblements populaires très au sérieux et qui constate que ce type d'engagements nécessite pour elle la mise en œuvre de dispositifs toujours plus conséquents en terme d'effectif.

Dans le domaine des manifestations d'ampleur, la police neuchâteloise a mis sur pied des dispositifs de sécurité publique à 10 reprises (+2) lors de fêtes populaires (puisqu'il s'agit d'une année impaire durant laquelle se tient donc la Braderie de La Chaux-de-Fonds et la Fête de la Boudryssia) et à 21 reprises lors de rencontres sportives (+3). De plus, et comme chaque année, des policiers neuchâtelois ont été amenés à renforcer à 4 reprises (+1) leurs collègues d'autres cantons dans le cadre des accords concordataires inter-cantonaux. Comme chaque année, les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates ainsi que les installations d'autorités nécessitant des mesures particulières de sécurité sont demeurées, en 2011, encore rares dans notre canton, puisque ce ne fut le cas qu'à 6 reprises (0).

Au total, en 2011, ce sont donc 41 (+6) engagements de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de maintien de l'ordre (MO) et de protection rapprochée (PR) de personnalités, que la police neuchâteloise a assurés ou au profit desquels elle a fourni des effectifs pour un total de 1'819 (+194) journées de travail de 8 heures.

Rencontres sportives

Ce sont au total 81 rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles la police neuchâteloise a mis en place soit une surveillance à domicile (à 57 reprises) ou à "l'extérieur" (à 24 reprises). Dans ce cadre, elle a eu à 21 reprises la charge de mettre sur pied un dispositif de maintien de l'ordre (MO). Ces engagements de maintien de l'ordre ont représentés 1'082 (+208) journées de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe soit avec la police locale de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de la Chaux-de-Fonds).

Il est à relever que la police neuchâteloise a eu recours à 4 reprises à des renforts provenant de la police cantonale jurassienne pour un total de 30 journées de travail.

Pour rappel, lors de rencontres surveillées classées "à faible risque", la police neuchâteloise engage sur les lieux de la rencontre au minimum un cadre qui a pour tâche de prendre contact avec le responsable de la sécurité privée et de se tenir prêt à faire appel à des moyens supplémentaires

en fonction des problèmes rencontrés. Dans la plupart des cas cependant, les patrouilles de police-secours sont également présentes de manière préventive aux abords des stades et des patinoires afin de prévenir tous débordements, notamment à la fin des rencontres.

La police neuchâteloise engage, lors des matchs à risques, des policiers spécialistes du hooliganisme en contact avec les fans-clubs locaux ("spotters"). Ces "spotters" ont été présents en 2011 sur tous les matchs à risques qui se sont déroulés sur le territoire neuchâtelois. Leur présence a souvent permis de désamorcer des conflits et d'avoir des contacts avec les dirigeants des différents fans-clubs. De plus, ces spécialistes se sont rendus à 24 reprises (+12) à des rencontres "à l'extérieur" du canton toujours à la demande des instances policières des cantons ou des communes concernés. Des "spotters" d'autres cantons ont également été sollicités à 22 reprises (+14) lors de matchs à risques à domicile.

Équipe	Rencontres surveillées		
	à domicile	à l'extérieur	dont engagement de maintien de l'ordre à domicile
Football club Neuchâtel-Xamax	21 (+1)	19 (+10)	15 (+1)
Hockey club La Chaux-de-Fonds	35 (+8)	5 (+2)	5 (+2)
Football club Colombier	1 (+1)	-	1 (+1)
Total	57 (0)	24 (0)	21 (+3) pour un total de 1'082 (+208) journées de travail

Lors de ces 57 rencontres dans le canton, la police neuchâteloise a rencontré des problèmes de sécurité publique (dommages à la propriété, désobéissance à la police, refus d'obtempérer, ivresse, lésions corporelles, vol, etc.) au total à 9 (-10) reprises, à savoir à 1 (-6) reprise lors d'un match de hockey sur glace et à 8 (-4) reprises lors de rencontres de football.

En plus des poursuites pénales, ce sont finalement 27 (0) interdictions de périmètre et 28 (+11) interdictions de stade ou de patinoire qui ont été prononcées à l'encontre de supporters violents dans le cadre des mesures liées au concordat contre les violences commises lors de manifestations sportives.

Durant l'année sous revue, des problèmes graves dans le domaine de la sécurité publique sont malheureusement à déplorer à 4 reprises lors de rencontres sportives dans notre canton, à savoir:

- Le 6 février 2011, lors du match de football Neuchâtel-Xamax - Sion, à l'occasion duquel les 800 supporters valaisans, venus en train spécial, ont d'abord causé des dégâts en gare de Lausanne et de Neuchâtel par des jets de bouteilles et de pétards sur des véhicules et des immeubles avant de chercher à se rendre de manière hostile, en cortège, pour plusieurs dizaines d'entre eux encagoulés, en direction du point de rassemblement des supporters neuchâtelois afin d'en découdre avec eux. Les forces de maintien de l'ordre de la police neuchâteloise ont dû s'interposer en faisant usage de balles caoutchouc et de spray au poivre afin de repousser les supporters valaisans en direction du stade.
- Le 17 avril 2011, lors du match de football Neuchâtel-Xamax - Lucerne, à l'occasion duquel, lors du retour vers la gare des 220 supporters lucernois venus en train spécial, une dizaine d'entre eux, encagoulés, s'en sont pris physiquement à des policiers en civil qui escortaient le cortège. Dans le cadre de ces voies de fait, un policier lucernois a été légèrement blessé.
- Le 20 avril 2011, lors du match de football Neuchâtel-Xamax - Bâle, à l'occasion duquel, à l'issue de la rencontre, environ une centaine des 550 supporters bâlois venus en train spécial se sont rendus de manière hostile, en cortège, pour plusieurs dizaines d'entre eux encagoulés, au point de rassemblement des supporters neuchâtelois afin d'en découdre avec eux. A cette occasion, les supporters bâlois ont causé de nombreux dégâts (vitrine et pare-brise cassés, mobilier endommagé, etc.). Les forces de maintien de l'ordre de la police neuchâteloise ont dû s'interposer afin de repousser les supporters bâlois en direction de la

gare. Lors de ces échauffourées, les supporters neuchâtelois s'en sont également pris aux policiers par des jets de pierres et de bouteilles.

- Le 15 octobre 2011, lors du match de hockey La Chaux-de-Fonds - Lausanne, à l'occasion duquel une septantaine de supporters lausannois, venus en car et, à dessein, plus de deux heures avant la rencontre, se sont rendus à la patinoire de manière hostile, en cortège et pour plusieurs dizaines d'entre eux encagoulés. S'en prenant d'abord à des passants, ils ont ensuite forcé le dispositif de contrôle de la sécurité privée à l'entrée de la patinoire. Lors du voyage de retour, tous les passagers du car incriminé ont été contrôlés par les forces de maintien de l'ordre de la police neuchâteloise.

Manifestations et fêtes populaires

D'avril à septembre, ce sont 10 manifestations ou fêtes populaires qui ont nécessité la mise en place aux quatre coins du canton de dispositifs de sécurité publique le plus souvent avec l'appui d'autres entités (Corps des gardes frontière, police locale de Neuchâtel, police des transports, service du domaine public de La Chaux-de-Fonds, etc.). Lors de ce type d'engagements, la police neuchâteloise cherche, d'une part à assurer une présence bien visible, rassurante et dissuasive et, d'autre part à être en mesure d'intervenir rapidement avec des moyens conséquents en cas, par exemple, de rixes, de batailles rangées ou de disparition d'enfant. Au total, ces engagements ont représenté plus de 521 (+164) journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
1-3.4	Carnaval du Val-de-Travers à Fleurier	3 jours	34 (+16)	--
2-5.6	"Festi Neuch" à Neuchâtel	4 jours	10 (0)	Dispositif mis en place en collaboration avec la police locale de Neuchâtel (PLNE).
18-19.6	"Wheels Fest" à Lignièrès	2 jours	16 (0)	--
25-27.6	Fête de l'Abbaye à Fleurier	3 jours	46 (-13)	--
1-3.7	Fête des Promotions au Locle	36 heures	76 (+7)	--
2-4.9	Braderie de La Chaux-de-Fonds	2 jours	86 (+3) (un an sur 2)	Dispositif de circulation conjoint avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds (SDP).
3.9	Meeting aérien de Môtiers	1 jour	21 (0)	--
9-11.9	Boudrysia à Boudry	2 jours	71 (0) (un an sur 2)	--
23-25.9	Brocante du Landeron	3 jours	41 (-10)	--
23-25.9	Fête des Vendanges de Neuchâtel	54 heures	120 (-2)	Dispositif mis en place en renfort du dispositif de la police locale de Neuchâtel (PLNE).
Total			521 (+164)	

La Fête des Vendanges de Neuchâtel a eu, en 2011, un relief tout à fait particulier et historique puisqu'elle marquait le terme des manifestations liées au millénaire de la Ville de Neuchâtel avec notamment une prestation de la patrouille de Suisse. Durant trois jours, et profitant de conditions météorologiques exceptionnelles, ce sont plus de 250'000 visiteurs qui se sont rendus à la manifestation.

Sur le plan sécuritaire, l'on peut dire que si les infractions à l'intégrité corporelle sont heureusement demeurées stables avec seulement 21 cas annoncés (-3), force est malheureusement de constater une véritable explosion des infractions au patrimoine avec 314 faits annoncés à la police (+193 !) dont notamment 243 vols à la tire (+161 !). Par contre, contrairement à l'année précédente, aucune

échauffourée n'a eu lieu avec les forces de l'ordre, et ce en dépit des très nombreuses interventions effectuées par la police dans l'enceinte ou aux abords de la fête.

Engagements inter-cantonaux

La police neuchâteloise a fourni à 4 reprises (+1) du personnel au profit des cantons des Grisons (1), du Jura (2) et de Berne (1), pour un total de 198 (-181) journées de travail, soit:

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
23-30.1	Forum économique mondial (WEF) de Davos (GR)	8 jours	138 (-12)	En renfort de la police cantonale grisonne
24.6	Match Ne Xamax-Bâle à Glovelier (JU)	1 jour	23	En renfort de la police cantonale jurassienne
30.7	Match SR Delémont-St-Gall à Delémont (JU)	1 jour	22	
10.9	Rassemblement de l'UDC en ville de Berne (BE)	1 jour	15	En renfort de la police cantonale bernoise
Total			198 (-181)	

Il est à relever que depuis le 1er septembre 2009, c'est en principe la police mobile (PM), entité spécialisée en sécurité publique de la police neuchâteloise, qui fournit le personnel lors des engagements hors canton.

Rassemblements à caractère politique, visites et installation d'autorités

Les 6 engagements de protection rapprochée de personnalités (Conseiller fédéral ou Ambassadeur) ont représenté l'engagement dans le canton de Neuchâtel de policiers spécialisés à hauteur de 18 (+3) journées de travail.

A noter qu'aucune installation d'autorité n'a nécessité la mise en place d'un dispositif particulier de sécurité publique.

Armes

Le nombre d'armes à feu répertoriées dans le canton de Neuchâtel s'élève en 2011 à 18'200 alors que 837 armes ont été nouvellement enregistrées. Par ailleurs, la police neuchâteloise a saisi quelques 124 armes (y compris les armes "soft-air") dont 80 armes à feu par suite de violences ou de menaces ou par crainte que l'arme soit utilisée d'une manière dangereuse pour le détenteur ou pour autrui. Dans l'intervalle, 31 armes ont été détruites par suite d'une décision. D'autre part, le bureau des armes a délivré 444 permis à des acquéreurs d'armes remplissant les conditions fixées par la loi. Ce nombre est en augmentation constante depuis 2008 (+20% par année). Enfin, 90 agents de sécurité privée accrédités à Neuchâtel sont au bénéfice d'un permis de port d'arme – soit 10% du total des agents accrédités. Le nombre total d'agents de sécurité privée (env. 900) est stable, mais le tournus du personnel – et donc le travail administratif d'accréditations – est élevé: 33 permis de port d'armes et 413 autorisations d'exercer délivrés en 2011.

Perspectives 2012

Comme en 2011, l'année 2012 devrait voir la police neuchâteloise engagée dans le domaine de la sécurité publique principalement dans le cadre des rencontres de football et de hockey sur glace.

Concernant les autres manifestations, en plus des fêtes populaires, la police neuchâteloise sera engagée, comme chaque année, lors du forum économique mondial de Davos (WEF) à fin janvier.

1.4. Sécurité routière

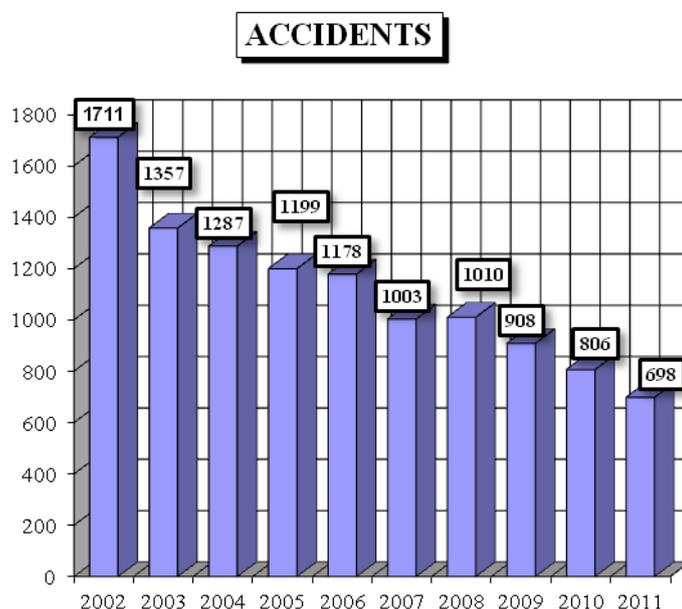
Accidents

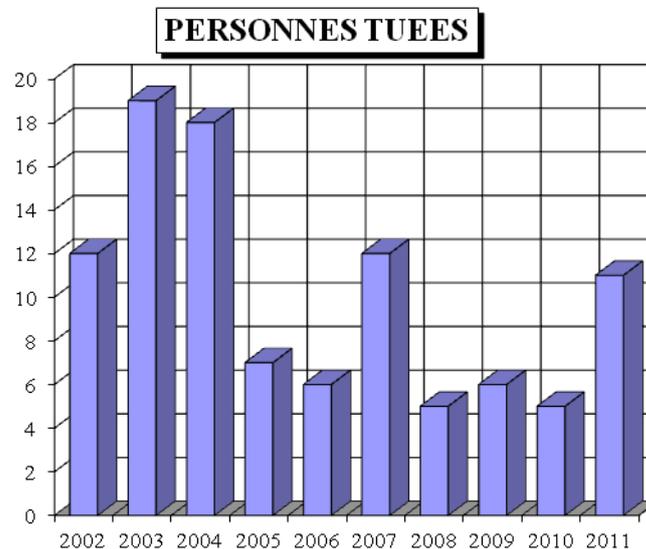
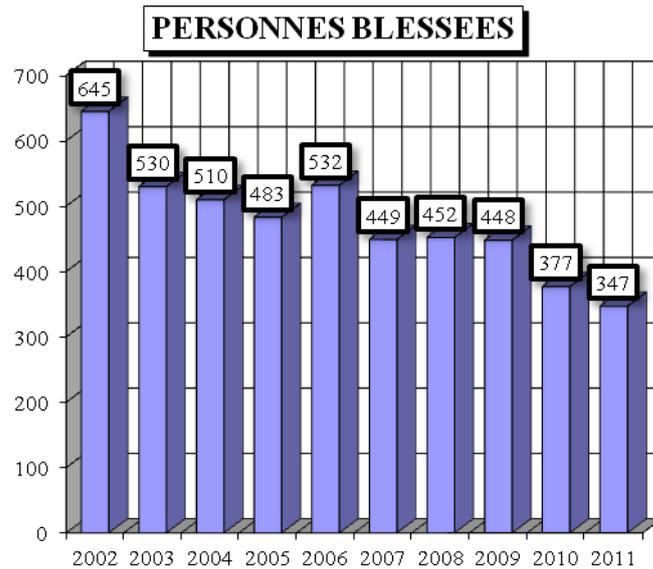
La statistique des accidents de circulation, survenus en 2011 (2010), se présente comme suit:

Accidents	698	(806)
Blessés	347	(377)
Tués	11	(5)
Personnes conduisant sans permis	20	(24)
Permis de conduire saisis	116	(156)

On dénombre également 119 (158) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 101 (134) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 84,87% (84,81%).

Le nombre total des accidents, qui ont donné lieu à un rapport de police en 2011 est de 698 (806), il est en nette baisse, soit 108 de moins qu'une année auparavant. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre est en augmentation, soit 11 victimes pour cette année, contre 5 en 2010. Les accidents où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante: en localité 2 (1) et hors localité 9 (4). Les personnes blessées 347 (377), quant à elles, sont encore à la baisse avec 30 de moins qu'en 2010. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des rapports d'accidents de la route enregistrés, l'inattention est toujours en tête devant la vitesse. Quant à l'alcool au volant ou au guidon, elle figure en 3^{ème} position à égalité avec le refus d'accorder la priorité.





Les groupes techniques de la police de la circulation sont intervenus 144 (102) fois sur des accidents de la circulation, ils ont établi 71 (44) dossiers photos (dont 569 (521) photos traitées par Photoshop), 23 (35) constats techniques ont été réalisés et 41 (24) enquêtes pour des violations des devoirs.

Contrôles de vitesse

Les radars ont été placés en mode de mesures immobiles surveillés par un personnel spécialisé (stationnaire) à 1'706 (1'282) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 561'762 (476'339) véhicules ont été contrôlés et 34'383 (24'765) conducteurs dénoncés, soit 6,12% (5,20%). Ledit pourcentage équivaut à 1'516 (1'010) PV et 32'867 (23'755) amendes d'ordre.

De plus, au moyen du véhicule suiveur, 31 conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

Le radar en système "laser" a été utilisé pour 10 (10) contrôles au cours desquels 23 (192) conducteurs ont été dénoncés par PV.

Le radar immobile autonome de Valangin est placé alternativement dans trois boîtiers différents. Il a été utilisé durant 8'674 (8'974) heures de contrôle. Sur 1'654'992 (1'788'227) véhicules contrôlés, 9'224 (11'162) conducteurs ont été dénoncés, soit 0,56% (0,62%). Ledit pourcentage équivaut à 141 (155) PV et 9'083 (11'007) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome de Serrières a été utilisé durant 8'639 (8909.30) heures de contrôle. Sur 5'725'025 (5'450'138) véhicules contrôlés, 38'769 (46'307) conducteurs ont été dénoncés, soit 0,67% (0,85%). Ledit pourcentage équivaut à 202 (376) PV et 38'567 (45'931) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome de la H20 au Pont-Noir mit en fonction le 21 juillet 2011 a été utilisé durant 3'967 heures de contrôle. Sur 1'866'923 véhicules contrôlés, 9'505 conducteurs ont été dénoncés, soit 0,5%. Ledit pourcentage équivaut à 105 PV et 9'400 amendes d'ordre.

Les deux radars immobiles autonomes installés à Villiers ont été utilisés durant 15'678 (15'768) heures de contrôle. Sur 1'725'426 (1'675'095) véhicules contrôlés, 6'202 (6'505) conducteurs ont été dénoncés, soit 0,35% (0,39%). Ledit pourcentage équivaut à 40 (53) PV et 6'162 (6'452) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome installé à Fontainemelon a été utilisé durant 7'684 (8'024) heures de contrôle. Sur 1'783'556 (1'126'158) véhicules contrôlés, 1'298 (1'091) conducteurs ont été dénoncés, soit 0,07% (0,10%). Ledit pourcentage équivaut à 4 (9) PV, 1'294 (1'082) amendes d'ordre "vitesse" et 70 (50) amendes d'ordre pour infraction "feu rouge".

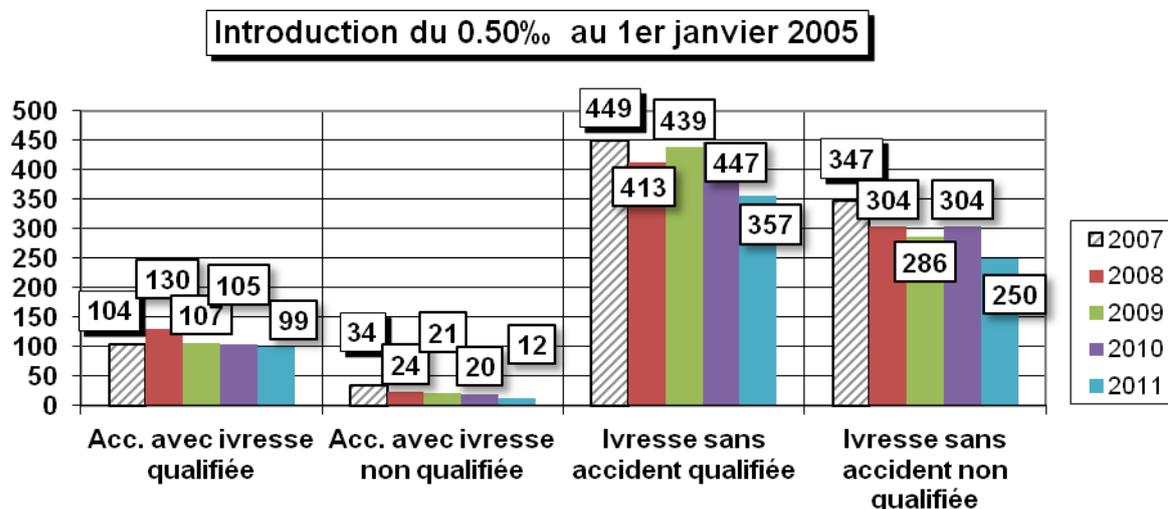
Durant l'année 2009, la police de la circulation a fait l'acquisition d'un appareil de reconnaissance automatique des plaques de véhicules "Multanova AKLS", acquis conjointement avec la police cantonale jurassienne. Cet appareil a été utilisé à 2 (6) reprises, soit pendant 6 (20,15) heures. Lors de ces contrôles, 18 (623) détenteurs de véhicules français ont pu être identifiés pour des amendes non notifiées, ce qui représente un montant total de 3'390 francs (57'760.00) d'amendes impayées.

Ivresses

Le 1er janvier 2005, le taux d'alcoolémie passait de 0,80 à 0,50‰. De plus, le législateur permettait à la police de contrôler la capacité de conduire des conducteurs sans indice préalable pour l'alcool. Comparativement à 2010, ce sont 15'373 (15'696) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 262 (324) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0,50 à 0,79‰) et 456 (552) pour ivresse qualifiée (0,80‰ et plus).

La statistique des ivresses au volant ou au guidon, survenus en 2011 (2010), se présente comme suit:

250 (304)	pour ivresse sans accident non qualifiée (légères 0,50 à 0,79 ‰)
357 (447)	pour ivresse sans accident qualifiée (0,80 ‰ et plus)
12 (20)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse non qualifiée
99 (105)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse qualifiée



Au niveau de la drogue, contrairement à l'alcool, la police a besoin d'indices pour entamer une procédure de suspicion de conduite sous l'influence de drogue-s et/ou de médicament-s. Seuls 66 (47) drogue-tests (Drugwipe 5+) ont été utilisés; 24 (15) conducteurs ont été dénoncés pour avoir conduit en étant sous l'influence de produits stupéfiants et/ou médicaments sans accident et 22 (13) suite à un accident de la circulation.

Education et prévention routière

Le groupe "éducation et prévention routière", spécialisé dans la prévention routière, renforcé en fonction des besoins par des membres de la police neuchâteloise et par les agents des polices communales, a assuré, comme par le passé, l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2011, 23'911 (23'474) élèves au total, répartis dans 1'430 (1'422) classes ou groupes, soit dans les six districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Le thème de la traversée de la route a été traité dans 357 (333) écoles enfantines et dans 176 (183) classes de 1^{ère} et 2^e années primaires, touchant ainsi 8'619 (8'236) enfants.

Les élèves des degrés 6^e et 7^e années FR des districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle, du Val-de-Ruz et de Neuchâtel ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 2'122 (3'784) élèves répartis dans 126 (224) classes.

Dans 10 (10) localités, 193 (187) enfants de 7^e année FR ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires.

La campagne examen pour cyclistes 2011 a concerné 1'655 (1'709) adolescents de 9^e (99) classes de 8^e année FR. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test de 32 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

L'instruction théorique pour l'exercice 2012 (année scolaire 2011-2012) a touché 559 (486) adolescents de 32 (23) classes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Pour sa 17^{ème} édition, la Coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à La Chaux-de-Fonds. Les 99 (86) concurrents inscrits (soit 43 filles et 56 garçons) ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Organisée, comme ces dernières éditions, par la commission technique d'éducation routière, elle a remporté une nouvelle fois le succès qu'elle mérite.

2'060 (2'013) élèves de 9^e année FR, 1'708 (3'145) élèves de 10^e année FR et 1'941 (1'942) élèves de 11^e année FR ont été sensibilisés à la législation concernant les engins assimilés à des véhicules, aux statistiques, causes et conséquences découlant d'un accident de la circulation.

Durant l'année écoulée, la brigade a été appelée à organiser 5 (6) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 25 (16) jeunes sanctionnés par les Présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

Escortes, contrôles

La police de la circulation a escorté à 12 (15) reprises diverses personnalités, accompagné 41 (46) transports spéciaux et 7 (14) courses diverses.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la police de la neuchâteloise a effectué 65 (97) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le Corps des gardes-frontière, le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, et l'inspection des douanes (carburant).

Les groupes techniques ont procédé aux contrôles de 391 (496) poids-lourds et 88 (89) taxis, pour un total de 324 (285) infractions OTR – SDR – RPLP – Surcharges.

Le nombre total de procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière établi par la police neuchâteloise en 2011, est en hausse, soit 697 de plus que l'année auparavant 3'283 (2'586).

1.5. Conclusions

La police neuchâteloise a, au cours des dernières années, opéré une réforme majeure tant au niveau de ses structures que de ses méthodes de travail. On peut ainsi affirmer qu'elle est vraisemblablement l'un des corps de police le plus apte à affronter les défis sécuritaires du début de ce XXI^{ème} siècle.

Aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître que l'organisation et les structures de la police suisse se trouvent à un tournant. Il est donc de notre responsabilité de faire le bon choix, pour relever les défis de demain. En ce sens, le projet qui vient d'être lancé avec le canton du Jura s'inscrit parfaitement dans ce contexte et pourrait certainement servir de catalyseur pour des rapprochements similaires dans d'autres régions de Suisse. En effet, la sécurité d'aujourd'hui se joue des frontières. Dès lors, si nous voulons garantir aux habitants de notre pays une sécurité crédible, adaptée aux défis de notre temps, de qualité et au meilleur coût possible, nous devons repenser notre organisation et notre fonctionnement, quitte à bousculer certains équilibres propres à notre fédéralisme. Pour toutes ces raisons, le projet de police intercantonale entre les cantons de Neuchâtel et du Jura vise les objectifs suivants:

- Un développement permanent de la qualité des prestations (police de proximité, secours, judiciaire, circulation, grands événements);
- De meilleures conditions de travail et la création d'un statut du personnel policier adapté aux spécificités de la profession;
- Une maîtrise des coûts de la sécurité face à l'évolution des besoins;
- 10% de ressources ré-orientables vers du travail de police, au service du citoyen;
- Une identité juridique et un budget propres;
- Une conduite et supervision politique par des organes communs;
- Une ouverture à des partenariats supplémentaires (autres polices et autres corps de sécurité);
- Une gestion moderne et transparente.

Néanmoins, il convient de relever qu'indépendamment des structures, l'activité de la police reste le fait d'hommes et de femmes qui s'engagent au quotidien en faveur de la sécurité de la population de ce canton, dans un véritable esprit de service à la communauté. Par conséquent, nous ne devons jamais perdre de vue que l'activité de la police doit être orientée en premier lieu vers le citoyen. C'est donc aussi dans cette perspective que la police neuchâteloise va poursuivre la mise en œuvre de son concept de police de proximité en associant encore plus étroitement les collectivités locales par le biais d'une véritable stratégie de sécurité publique cantonale qui sera élaborée avec l'ensemble des partenaires concernés.

L'objectif visé consiste, à tous les niveaux, à prendre les mesures préventives que nécessite la situation, en considérant que si celles-ci atteignent leur but, ce seront autant de dommages, de douleurs ou de deuils évités. Mais cette vision ne saurait faire l'économie de la mission de répression qui s'accomplit au service des autorités de poursuite pénale. Mission toujours délicate et difficile, nécessitant de plus en plus de compétences personnelles de la part de ceux qui l'exécutent. Mission toujours très exposée tant il est vrai que les ingérences dans la sphère privée des citoyens ne supportent aucune erreur, ni aucun excès.